

Convention de Groupement de Clubs en matière de JEUNES GARCONS (GJ)

A adresser à votre district d'appartenance
avec copie à : accompagnementclubs@lfpl.fff.fr pour le suivi

OBJET DE LA DEMANDE :

☐ Création (la demande dématérialisée d'affiliation doit être saisie via Footclubs pour le 1er JUIN au plus tard)



**Avant d'entamer vos démarches, veiller à prendre contact avec VOTRE DISTRICT
D'APPARTENANCE**

☐ Renouvellement au terme légal de la convention

Avenant à la convention :

Ajout ou retrait d'un club associé

Changement de titre du groupement

Ajout ou retrait de catégories

N° D'AFFILIATION DU GROUPEMENT (si existant) :

AVIS PRONONCÉ PAR LE DISTRICT - Comité Directeur ou Bureau en date du

☐ FAVORABLE

☐ DEFAVORABLE

Motif :

.....

.....

Date

Signature du Président du CDG

Conformément aux dispositions de l'article 39 ter des Règlements Généraux de la F.F.F., il est constitué, sous réserve d'homologation par le Codir de la Ligue des Pays de la Loire un groupement entre les clubs suivants :

➤ Club A :

. Nom	Numéro d'affiliation
. Adresse	
. Représenté par [Nom du (de la) Président(e)]	
. Vu la délibération de son Assemblée Générale en date du [date de l'AG]	
. District du club A	Ligue du club A

➤ Club B :

. Nom	Numéro d'affiliation
. Adresse	
. Représenté par [Nom du (de la) Président(e)]	
. Vu la délibération de son Assemblée Générale en date du [date de l'AG]	
. District du club B	Ligue du club B

➤ Club C :

. Nom	Numéro d'affiliation
. Adresse	
. Représenté par [Nom du (de la) Président(e)]	
. Vu la délibération de son Assemblée Générale en date du [date de l'AG]	
. District du club C	Ligue du club C

➤ Club D :

. Nom	Numéro d'affiliation
. Adresse	
. Représenté par [Nom du (de la) Président(e)]	
. Vu la délibération de son Assemblée Générale en date du [date de l'AG]	
. District du club D	Ligue du club D

➤ Club E :

. Nom	Numéro d'affiliation
. Adresse	
. Représenté par [Nom du (de la) Président(e)]	
. Vu la délibération de son Assemblée Générale en date du [date de l'AG]	
. District du club E	Ligue du club E

Ci-après dénommés les "clubs adhérents".

Le groupement, quant à lui, n'a pas la qualité de club affilié à la F.F.F.

Article 1 : Dénomination

- [Nom du club A]
- [Nom du club B]
- [Nom du club C]
- [Nom du club D]
- [Nom du club E]

GJ	Garçons uniquement
----	--------------------

50 caractères maximum compris espaces pour la dénomination

20 caractères maximum compris espaces **pour le nom abrégé**

[illegible]

Le groupement a pour but de promouvoir, améliorer et développer la pratique du football.

Les joueurs des catégories concernées par le groupement sont licenciés au sein de leur club d'appartenance. Toutefois, le nom du groupement est mentionné sur leur licence, ce qui les autorise à jouer dans les équipes dudit groupement.

- engager une équipe sous son propre nom dans les compétitions des catégories d'âge concernées par le groupement,
- créer une entente avec un club extérieur audit groupement.

Les équipes du groupement sont obligatoirement engagées sous la dénomination de ce dernier.

Les clubs adhérents s'engagent à mettre en commun l'intégralité de leurs licenciés des catégories d'âges

3

Sont également intégrés au groupement les licenciés des catégories d'âges :

(cocher les catégories concernées)

- ☐ U6 à U11
- ☐ U12 et U13
- ☐ U19 et U20

Toute extension ultérieure à d'autres catégories ou toute suppression de catégories devra faire l'objet d'un avenant.

Article 4 : Durée du groupement (si renouvellement ou création uniquement)

Le groupement est créé ou renouvelé pour une durée de [cocher la case correspondante] :

- ☐ 3 saisons sportives,
- ☐ 4 saisons sportives,

à compter du 1^{er} juillet suivant la signature de la présente convention.

Il pourra être renouvelé de manière expresse, par un avenant ou une nouvelle convention.

Article 5 : Respect des dispositions fédérales

Les clubs adhérents s'engagent à respecter les Règlements de la F.F.F., de leur(s) Ligue(s) et de leur(s) Districts(s), et notamment les dispositions relatives aux groupements.

Article 6 : Gestion administrative

➤ Option 1 : pas d'association Loi 1901

Le groupement est domicilié à l'adresse suivante :

[Adresse – Code postal – Ville]

Le correspondant unique du groupement, chargé des relations entre les clubs adhérents et avec les instances, est identifié en la personne de :

- NOM et Prénom du correspondant
- Club d'appartenance
- Numéro de licence
- Coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du correspondant

➤ Option 2 : création d'une association Loi 1901

Le groupement a été constitué sous la forme d'une association Loi 1901 :

- . Nom de l'association
- . Adresse
- . Représenté par

[Nom du (de la) Président(e)]

[N° de personne]

- . Assemblée Générale constitutive du [date de l'AG]

. Numéro de déclaration en Préfecture

Cette association est le correspondant unique du groupement, chargé des relations entre les clubs adhérents et avec les instances.

Article 7 : Aspects sportifs

- Couleurs

Les équipes du groupement évolueront sous les couleurs suivantes :

- à domicile : [indiquer les couleurs]
- à l'extérieur : [indiquer les couleurs]

- Entraînements

Les séances d'entraînement devront être communes à tous les licenciés des clubs adhérents correspondant aux catégories d'âge du groupement, afin de favoriser la cohésion de l'effectif. Toute dérogation ponctuelle devra être préalablement demandée auprès du district concerné.

- Compétitions

Le groupement s'engage à communiquer en temps et en heure, au centre de gestion concerné, les lieux des rencontres.

Cas particulier d'un groupement entre clubs appartenant à des Districts / Ligues différents

La totalité des équipes du groupement évoluera dans les compétitions :
du District [nom du District] / de la LFPL

Article 8 : Gestion financière

Les frais afférents aux licences sont à la charge des clubs d'appartenance des joueurs/joueuses.

Les autres frais (engagement, procédure, sanctions financières, etc...) sont portés au débit du compte du groupement.

L'ensemble de ces dépenses sera mutualisé entre les clubs adhérents selon l'accord particulier relevant de la gestion interne du groupement.

Lorsque le groupement prend fin, pour quelque raison que ce soit, les sommes restant dues sont portées à parts égales au débit des comptes des clubs adhérents.

Article 9 : Sortie anticipée du groupement

Tout club adhérent qui décide de quitter le groupement de manière anticipée n'est pas autorisé, avant le terme prévu par la présente convention :

- à créer un autre groupement avec d'autres clubs,
- à participer à une entente.

La saison suivante, ledit club engage ses propres équipes des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement au niveau le plus bas sauf circonstances particulières à l'appréciation du comité organisateur du district.

Il doit avertir :

- l'(les) autre(s) club(s) adhérent(s) avant le 1^{er} mai de la saison en cours,

- les instances (District et Ligue) avant le 31 mai de la saison en cours.

Article 10 : Fin du groupement

Le groupement prend fin :

- au terme de la durée prévue à l'article 4 de la présente convention, si celle-ci n'est pas expressément reconduite,
- si tous les clubs adhérents décident d'y mettre un terme anticipé.

Si la convention n'est pas reconduite à son expiration ou si tous les clubs signataires décident d'y mettre un terme anticipé :

- le groupement disparaît,
- la saison suivante, les clubs engagent leurs propres équipes des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement au niveau le plus bas, sauf si un accord intervient entre tous les clubs du groupement sur la répartition des places libérées. Le Comité de Direction de la Ligue, après avis du District concerné pour les compétitions qu'il organise, décide s'il accepte ou refuse cet accord.

Article 11 : Résolution des litiges

Les litiges résultant de situations non prévues à la présente convention ou à l'article 39 ter des Règlements Généraux de la F.F.F. seront soumis à l'arbitrage du comité directeur de la LFPL

Article 12 : Entrée en vigueur

La présente convention entrera en vigueur et produira ses effets uniquement après homologation par le Codir de la LFPL.

Fait à : [Lieu]

Le : [Date]

Pour chaque club :

<i>Club A [Nom]</i> <i>Nom du Président</i> <i>Cachet du club et signature</i>	<i>Club B [Nom]</i> <i>Nom du Président</i> <i>Cachet du club et signature</i>	<i>Club C [Nom]</i> <i>Nom du Président</i> <i>Cachet du club et signature</i>
<i>Club D [Nom]</i> <i>Nom du Président</i> <i>Cachet du club et signature</i>	<i>Club E [Nom]</i> <i>Nom du Président</i> <i>Cachet du club et signature</i>	